

Communiqué de presse – mercredi 25 janvier 2012

**VIH, hépatites virales et soins funéraires
Après les propos de Xavier Bertrand sur les soins funéraires,
nous attendons la levée de l'interdiction**

Arcat, Association française des hémophiles, Hépatites Info Service, SOS Hépatites, Association nationale transgenre, Actif Santé, Act Up-Paris, Act Up Sud-Ouest, Actions Traitements, Aides, Act Up-Paris, &BraiseZ, Cabiria, CHV, Collectif contre l'homophobie, Coordination InterPride France, ELCS, Fédération LGBT, Gaps, Gay Pride de Lyon, Handi-Social, Homogène 72, Les Amis du Bus des Femmes, Lesbian & Gay Pride Montpellier Languedoc-Roussillon, Nova Dona, Paroles, Quazar (Centre LGBT d'Angers), Sidaction, Support Transgenre Strasbourg, Sneg, STRASS, Transhépatés, UNALS

Hier, lors de ses vœux à la presse, le ministre de la santé Xavier Bertrand annonçait qu'il « ferait évoluer très vite et dans les semaines qui viennent les dispositions concernant les soins funéraires ». Nos associations prennent acte de cette annonce et attendent la seule concrétisation possible de cet engagement : la levée de l'interdiction de soins post mortem pour les personnes dont on savait qu'elles vivaient avec le VIH ou une hépatite virale.

Nous attendions cette annonce politique depuis longtemps. En septembre dernier, nous interpellions à nouveau ce ministre sur le sujet, en lui envoyant un courrier resté sans réponse. C'est suite à la mobilisation de ces dernières semaines, et à la médiatisation de cette discrimination, que le ministre s'exprime enfin. Entre temps, le sujet est devenu politique : les principaux partis de l'opposition se sont exprimés pour la levée de l'interdiction. La façon dont nous traitons nos morts est effectivement politique, et nous ne manquerions pas de le rappeler au cours des prochains mois si cette discrimination d'Etat envers les personnes vivant avec le VIH et des hépatites virales venait à perdurer.

Nous accueillons donc favorablement l'engagement de Xavier Bertrand, et sa volonté de faire valoir enfin le respect des défunts. Quant à celles et ceux qui défendent encore l'interdiction des soins funéraires au nom de la sécurité des thanatopracteurs, nous leur rappelons que c'est l'amélioration de la formation et des conditions de travail des thanatopracteurs qui assurera leur protection face à l'ensemble des risques biologiques.

Nos associations attendent donc la levée de l'interdiction, sa concrétisation par un arrêté. Nous demandons aux pouvoirs publics de prévoir l'application concrète de cette mesure en matière d'information aux professionnels, d'évolution des divers certificats indispensables à la prise en charge des corps.

Contact : Jérôme Martin 06 84 47 20 92